

L'ÉNERGIE : C'EST LA VIE !

Comme l'air, comme l'eau, l'énergie est indispensable à la vie. Ce caractère devrait ouvrir un droit fondamental pour chaque individu, le droit de disposer tout au long de son existence des sources d'énergie adéquates. Cela suppose une politique permettant de garantir la quantité et la qualité de la production d'énergie afin de répondre à la fois aux besoins de développement et à ceux de l'environnement. La conférence de Kyoto reste de ce point de vue une référence à respecter et à atteindre.

En effet, **au plan mondial, 2 milliards d'être humains n'ont pas accès à l'électricité** ou à une autre forme d'énergie commerciale. Ils doivent se contenter de bois de chauffe. Par ailleurs, la recherche d'un profit accéléré dans ce domaine conduit à l'utilisation abusive du pétrole, du gaz, patrimoines épuisables de l'humanité.

Les disparités de consommation entre pays s'accroissent, et ces inégalités constituent évidemment d'énormes freins au développement humain. Ainsi l'Union européenne consomme-t-elle 16 % de l'énergie primaire du monde pour 6 % de la population mondiale. Les Etats-Unis en consomment 25 %, tandis que l'Amérique Latine et l'Afrique en consomment respectivement 6 % et 3 %... Pris dans les logiques libérales, les services publics de l'énergie sont aussi confrontés à la montée de la pauvreté ; l'énergie devient de fait un produit de « luxe » auquel s'applique la loi du marché.

En France, on dénombre 700 000 coupures pour cause d'insolvabilité dont sont d'abord victimes les chômeurs et les salariés pauvres. Encore ce chiffre est-il en deçà de la réalité dissimulée par les solidarités familiales, les situations de jeunes en attente d'un logement...

Les militants CGT d'EDF-GDF se sont émus de cette situation et ont développé une politique de solidarité basée sur l'idée que **la mission de service public consiste avant tout à répondre aux besoins vitaux à minima** dans le respect du droit et de la dignité de chacun.

La CGT, les associations de chômeurs, sont à plusieurs reprises intervenues pour rétablir le courant chez des usagers en détresse. Ces actions collectives ont trouvé leur prolongement dans un texte de loi. Mais la situation est loin d'être réglée.